

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, MARCH 10, 1791.

JEUDI, LE 10 MARS, 1791.

From LONDON PAPERS to December 4.

Des GAZETTES de LONDRES jusqu'au 4 Décembre.

BERLIN, November 6.

BERLIN, 6 Novembre.

LEOPOLD, since his return to Vienna, has written, with his own hand, to the King of Prussia to assure his Majesty that his most ardent wish was to live in a constant good intelligence with him. The Emperor proposes to our Sovereign that in case, in future, any difference should arise between the two Courts that they shall mutually agree to give each other notice of it, by letter: persuaded, says he, that the greater part of wars have their origin in the intrigues and particular affections of Ministers and Courtiers; besides, that Kings are the best judges of what relates to their particular interests.

LEOPOLD, depuis son retour à Vienne, a écrit de sa main au Roi de Prusse pour assurer à S. M. que le plus ardent de ses vœux étoit de vivre constamment en bonne intelligence avec elle. L'Empereur propose à notre souverain que s'il survient à l'avenir quelque différent entre les deux cours, il l'en avertisse par lettres: persuadé, dit-il, que la plupart des guerres ont leur origine dans les intrigues et les affections particulières des ministres et des courtisans, et que d'ailleurs les Rois sont les meilleurs juges de ce qui est relatif à leurs propres intérêts.

SUBVERSION OF THE REVOLUTION AT LIEGE.

Termination de la Révolution de Liège.

Cologne, Nov. 23. The inhabitants of Liege have lately suffered from their confidence, by the following unexpected small surprize. The Emperor having obtained a passage, through that city, for one of the divisions of the Austrian army, destined to reduce the Low-Countries under his dominion; after having entered the town the division halted and notice was given to the Ligeois that the corps would remain there to seal their reconciliation with the Prince-Bishop. This event took place Sunday the 21st, so that the inhabitants have nothing else for it but to submit.

Cologne 23 Novembre. Il vient d'être fait une petite surprize à la bonne-foi du peuple de Liège, à laquelle il ne s'attendoit pas. L'Empereur ayant obtenu le passage par cette ville pour une des divisions de l'armée Autrichienne destinée à faire rentrer les Pays-Bas sous sa domination, ce corps fit halte dès qu'il se trouva dans la place; et il fut notifié aux Liégeois qu'il y resteroit pour les aider à sceller leur réconciliation avec le prince-évêque. Cet événement a eu lieu le dimanche 21, et les Liégeois n'ont plus d'autre parti à prendre que de se soumettre.

The fate of the Ligeois is to be lamented, for they persevered in the principles of a wise revolution, without giving themselves up to the excesses of licentiousness; they were endeavouring to recover freedom, but never committed any of the enormities which have disgraced the Belgic Revolution.

On doit plaindre le sort des Liégeois qui ont persévéré dans les principes d'une révolution sage, sans tomber dans les excès de la licence. Ils ont voulu être libres, mais ils ne se sont portés à aucun des excès qui ont déshonoré la révolution Belgique.

The English ships captured by the Spaniards at Nootka, are estimated by the owners at 400,000l. sterling, which by the articles of Convention, the Minister has secured to them.

Les vaisseaux Anglois pris par les Espagnols à Nootka sont estimés par les propriétaires, à 400,000 livres Sterling que le Ministre leur a assuré par les articles de convention.

A person has announced, at the bar of the National Assembly at Paris, that he has discovered a method of ploughing ground without oxen, horses, mules, asses, or any kind of cattle. His discovery was referred to the Committee of Agriculture and Commerce.

Une personne a annoncé à la barre de l'Assemblée Nationale à Paris, avoir découvert la méthode de labourer la terre sans bœufs, chevaux ni autres animaux; cette découverte a été référée au Comité d'Agriculture et de Commerce.

FREE MASONRY.

Franc-maçonnerie.

The Grand Lodge of Free Masons assembled yesterday. All the brothers appeared in mourning in commemoration of the Duke of Cumberland, who was Grand Master. His Royal Highness the Prince of Wales was elected in his place.

La grande loge des Francs-Maçons s'est assemblée hier. Tous les frères s'y sont rendus en grand deuil en commémoration de la mort du Duc de Cumberland qui étoit grand maître. Son altesse Royale Mgr. le Prince de Galles a été élu pour le remplacer.

Suppression of the Order.

Suppression de l'Ordre.

It has been determined at Frankfort, by the Ecclesiastical and Lay Electors, with the consent of Leopold, that the Order of Free Masons should be suppressed throughout the Empire. It is generally thought there, that either directly or indirectly, this Fraternity has really contributed to spread that fever of liberty, which has turned the brains of almost all Europe. They are at present most narrowly watched, and will continue to be so, till the general result of the Empire shall appear, which will be the signal for the annihilating of the Order.

Il a été déterminé à Frankfort par les Electeurs Eclésiastiques et laïques, avec le consentement de Léopold, que l'ordre des Francis-maçons soit supprimé dans tout l'Empire. On y croit généralement, que soit directement ou indirectement, cette fraternité a beaucoup contribué à répandre l'esprit de liberté, qui a tourné la cervelle à presque toute l'Europe. Ils sont à présent veillés de près, et continueront de l'être jusqu'à ce que paroisse le résultat de l'Empire, qui sera le signal pour anéantir l'ordre.

MOUNT VESUVIUS.

MONT VESUVE.

Naples, Nov. 2. The eruption of Mount Vesuvius has ceased, without having done much damage to the cultivated parts of the mountain. The late eruption was certainly the most violent that has happened since that of the year 1779, which was truly alarming and destructive.

Naples 2 Novembre. L'éruption du Mont Vesuve a cessé sans avoir fait beaucoup de dommage aux parties cultivées dans la montagne. La dernière éruption a été sûrement la plus violente qui soit arrivée depuis celle de 1779, qui fut alarmante et destructive.

LONDON, December 4.

LONDRES, 4 DECEMBRE.

MISCELLANEOUS INTELLIGENCE.

Variétés.

Mr. Elliot is going to America to reside there as Minister Plenipotentiary to the United States; with an annual establishment of 3000l. sterling. The Morning Chronicle that furnishes this intelligence says also that Sir Robert Ainslie, Ambassador to his Britannic Majesty at Constantinople, has been obliged, by the bad state of his health, to request his recall; and that his successor will be Mr. Vernon, who has passed twenty years of his life in his travels through all the Courts of Europe.

M. Elliot va se rendre en Amérique, pour y résider auprès des Etats Unis en qualité de Ministre plénipotentiaire, avec un traitement annuel de 3000 livres sterling.

Extract of a letter from Madrid, Nov. 1.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 1 Novembre.

"Contrary to the expectations of many, the dispute between England and us has been amicably terminated: it is certainly fortunate for the interests of Europe, that a war has been prevented; but from the following correct and authentic statement of our armaments, you will see we had not much cause to dread a contest.

La dispute entre l'Angleterre et nous a été arrangée à l'amiable. contre l'attente de plusieurs personnes. Il est assurément heureux pour les intérêts de l'Europe, que la guerre n'ait pas eu lieu. Vous verrez par l'état correct et authentique, suivant de nos armemens que nous n'avions pas beaucoup de raison de craindre une conteste.

"We have now afloat,

We have, besides,

	Total guns.
11 ships of 112 guns	1232
2 ditto — 94 ditto	188
4 ditto — 80 ditto	320
44 ditto — 74 ditto	3256
5 ditto — 64 ditto	320
4 ditto — 58 ditto	232
1 ditto — 54 ditto	54
71 ships	5602

3 frigates of 40 guns,
44 ditto — 38 ditto
1 ditto — 33 ditto
15 zebecs
6 corvets
26 bilanders
10 brigantines
29 packet boats
7 pataches
5 galleys, and
5 galliots.

Nous avons maintenant à l'eau.		Nous avons en outre.	
Canons.			
11 vaisseaux de 112 canons	1232.	3 frégates de 40 canons.	
2 ditto 49 ditto	188	44 ditto 38 ditto.	
4 ditto 80 ditto	320	1 ditto 38 ditto.	
44 ditto 74 ditto	3256	15 Zebèques.	
5 ditto 64 ditto	320	6 Corvettes.	
4 ditto 58 ditto	232	26 Bilanders.	
1 ditto 54 ditto	54	10 Brigantines.	
		29 Paquetbotes.	
71 vaisseaux.	5602	7 Pataches.	
		5 Galleres et	
		5 Gallions.	

Extrait d'une lettre des Isles de Los, en date du 24 Avril.

"We arrived at the Isles-de-Los at a very unfortunate juncture: The trade of that country had been interrupted for some months by the appear-

Nous sommes arrivés aux Isles de Los, dans une conjoncture très heureuse. Le commerce du pais avoit été interrompu durant quelques mois par un prophet qui se nommoit Maagode, Fils de Dieu et le Député de Mahomet du Paradis, pour appaiser les troubles de la terre. Cet homme merveilleux, qui entendoit très bien la langue Arabe, et les sciences d'Orient, avoit à peine atteint l'âge de virilité qu'il avoit déjà assemblé une armée de vingt mille hommes dévoués à sa personne. Tous étoient devant ses troupes victorieuses, qui marchant sur la banière d'une divinité prétendue, regardoit toute résistance humaine comme

ance of a Prophet, who called himself Maagade, the Elect of God, and the Deputy of Mahomet, from Paradise, to settle the troubles of the earth. This wonderful man, who was well acquainted with the Arabian language, and the learning of the East, had scarcely attained the age of virility, and yet had he collected an army of twenty thousand men, devoted to his person. Every thing gave way before his victorious troops, who, marching under the banners of a supposed Deity, treated all human resistance as vain and impious; even the ties of blood were forgotten by these deluded wretches; who, with a degree of phrenzy, sacrificed their nearest relations, in obedience to the tyrant's will. His nod was a mandate for their immediate execution, which was performed with alacrity—factories were plundered with impunity—and if the resident traders made the least resistance, to preserve the property committed to their charge, they were instantly put to death, or punished with the greatest severity.

“The African Chieftains were employed by this second Mahomet in the most servile offices about his camp, and to their slaves he gave arms, and treated them with the greatest honor, leaving those in the plantations, who, on account of their age, were unable to bear the fatigues of war, to cultivate rice, the principal food of these people.

“The livery he imposed upon his followers, was a yellow gown, not unlike the Turkish garment; and without the badge of slavery no man's life was in safety—even the white men on the rivers found themselves under the necessity of wearing yellow cloaths for their security. Fortunately for trade and humanity, the blood-hound's career was stopt by the Suzees, a powerful and warlike nation, who dreading the effects of his growing authority, attacked him on his march into the Folak Country, when at some distance from his main army, and, assisted by the darkness of the night, they cut him and 200 of his warriors to pieces. This event took place at Tily, and will make a conspicuous figure in the annals of the history of the African Trade, whenever it is written.”

NATIONAL ASSEMBLY OF FRANCE, NOV. 10 & 22.

Accusation and change of the French Ministry.

We omitted in our last to mention the deputation of the municipality of Paris, who were admitted this sitting. This deputation, headed by the Mayor, were admitted to the bar, when this magistrate said—“I have the honor to present you the deputies of the forty-eight sections composing the commonalty of Paris. Their present address is expressive of their desire. This desire is the result of the inquietudes of the people. I intreat you to listen to this address with kindness and in your wisdom to weigh well the objects that are to be submitted to your vigilance. He then accused the Keeper of the Seals of having altered the text of several decrees, of having caused to be printed for the Commissarys of the King a long instruction in which the decrees are commented on, and the powers of these Commissarys extended beyond the limits prescribed by the constitution. He renewed the accusation from which Mr. Guignard was discharged; and maintained that his identity with Farcy was evident, and that he was at the head of the counter-revolution meditated in September 1789. He accused him of an intention of creating a military establishment for the King of 6000 men before the National Assembly had passed any act to that effect.

Mr. Cazales wished to reply, but first requested that the commonalty of Paris might be required to declare whether they formally accused the Ministers. Many other members also shewed an inclination to speak, but it was decided that the President should be heard first, who made sacred the principle that a free people had a right to complain; that he did not think the commonalty of Paris would have taken this step without proof and that the Assembly would, in its wisdom deliberate upon it.

The request of the Keeper of the Seals to the National Assembly for communication of the charge brought against him by the sections was not replied to. Saturday night the King sent to demand the seals from the Archbishop of Bourdeaux. The same evening it was reported that they would be given to Mr. Duport du Tertre, substitute of the *procureur syndic* of the commonalty of Paris. In effect, yesterday morning Mr. De Montmorin called upon him and conducted him to the King by whom he was named. During the provisional municipality Mr. Duport du Tertre was charged with the important department of the police, and acquitted himself in it to the general satisfaction of his fellow citizens. This is then a third minister in absolute conformity to the principles of the revolution. Nothing is more natural, since the King himself, the supreme chief of the executive power, is at the head of the regeneration adopted by the representative and legislative body of the nation.

M. De Portail, after being sworn before the King into the place of Secretary of State for the War department, went and excused himself to Mr. De Rochambeau for having quitted the Harbour department, where he was under his orders, without first apprising him. It was not amis, at this time, to give this example of military subordination. M. Dumas is spoken of to be joined in the War department.

The public voice has fixed upon Mr. De Lessart to replace Mr. Lambert as Controller-General; and Mr. Blondel to succeed Mr. De St. Priest in the Departments.

QUEBEC, MARCH 10.

On Wednesday the 24. inst. the Canadian young Gentlemen closed their Theatrical Campaign with the Comedy of the *Barbier de Seville*. They were honored with the presence of General CLARKE and a numerous and brilliant assembly of Ladies and Gentlemen both English and Canadian. If it be considered that the efforts of these young Gentlemen are purely the result of nature; barely their own ideas of characters and things, unassisted by example or any previous acquaintance with stage artifices: if to this be added the scantiness of their wardrobe, scenery, decorations and stage, we think it will be doing them no more than justice to say they wore the sock with ease, humour, and even with *eclat*. As they were pleased to entertain the public *gratis*, we can do no less on the part of the public than to make this small acknowledgement.

TO BE SOLD OR LET FOR A NUMBER OF YEARS,

A PIECE of LAND situate at St. Foy, about a mile from the Church, two arpents in front by thirty arpents in depth, with a stone house, a barn, stable, a family bakehouse and other conveniences, a good garden, an orchard containing upwards of fifty trees of different sorts, and a meadow yielding a great quantity of good hay. There is arable land for sowing forty bushels of grain; also another Piece of Land for Wood situated in the same parish, about a quarter of a league from the above-mentioned, one arpent in front by about forty or forty two arpents in depth—with a good place on the beach for a Fishery. The whole warranted free from any incumbrance. For further particulars and the Conditions of Sale, application to be made to PIERRE HAMEL on the premises.

vaine et impie; pauvres abusés oublièrent même les liens du sang; et avec une frénésie sans exemple sacrifièrent leurs plus proches parens, pour obéir à la volonté du tyran.

Il n'avoit besoin que d'un signe de tête pour leur faire exécuter sur le champ ces cruautés, ce qu'ils faisoient avec alacrité. Les factories furent pillées avec impunité—et si les commerçans résidans faisoient la moindre résistance pour défendre les biens qu'ils avoient en charge, ils étoient mis à mort sur le champ, ou punis avec la dernière sévérité.

Les capitaines Africains étoient employés par ce second Mahomet dans les offices les plus serviles de son camp. Il donnoit des armes à leurs esclaves, et les traitoit avec beaucoup d'honneur, laissant dans les plantations ceux qui par leur âge, étoient incapables de supporter les fatigues de la guerre, pour cultiver le riz, nourriture principale du peuple.

La livrée qu'il faisoit prendre à ses sectateurs, étoit une robe jaune, à peu près telle que celle des Turcs—et sans cette marque d'esclavage, personne n'étoit en sûreté pour sa vie. Les blancs même qui demeuroient sur les rivières se trouvoient dans la nécessité de porter des habillemens jaunes pour leur sûreté. Heureusement pour le commerce ainsi que pour l'humanité, la carrière de ces hommes sanguinaires fut arrêtée par les Suzees, nation puissante et guerrière, qui craignant les effets de son autorité croissante, l'attaqua dans sa marche dans le pais de Folack, à quelque distance du gros de son armée—et favorisée de l'obscurité de la nuit le tailla en pièces avec 200 de ses guerriers. Cet événement eut lieu à Tily, et fera une belle figure dans les annales du commerce Africain, quand il sera écrit.

ASSEMBLÉE NATIONALE DES FRANÇOIS,—du 10 et 22 Nov.

Accusation et changement dans le Ministère.

Nous avons omis dans notre dernière feuille de parler de la députation de la municipalité de Paris, qui a été admise dans cette séance. Cette députation, présidée par M. le maire, a été admise à la barre, et ce magistrat a dit: “J'ai l'honneur de vous présenter une députation des 48 sections composant la commune de Paris. Elle a rédigé une adresse où son vœu est déposé. Ce vœu est le résultat des inquietudes du peuple. Je vous supplie d'entendre cette adresse avec bonté et de peser dans votre sagesse les objets qui vont être soumis à votre surveillance.”

Il a accusé le garde des sceaux d'avoir altéré le texte de plusieurs décrets, d'avoir fait imprimer pour les commissaires du Roi une longue instruction dans laquelle les décrets sont commentés, et les pouvoirs de ces commissaires étendus au de là des bornes prescrites par la constitution. Il a renouvelé l'accusation dont a été déchargé M. Guignard, et maintenu que son identité avec Farcy étoit évidente, et qu'il étoit à la tête de la contre révolution méditée en Septembre 1789. Il a accusé d'avoir voulu créer une maison militaire du Roi de 6000 hommes, avant que l'assemblée nationale eut rien statué à cet égard. Il a accusé M. de la Tour du Pin d'avoir rétabli les lettres de cachet, dégarni les frontières, &c. &c.”

M. Cazales a voulu répondre, et il a demandé que l'on interpellât d'abord la commune de Paris, de déclarer si elle accusoit formellement les ministres. Plusieurs autres membres ont voulu parler aussi, mais il a été décidé que le président seroit entendu le premier; et il a consacré le principe qu'un peuple libre avoit le droit de porter des plaintes: qu'il ne pensoit pas que la commune de Paris eut fait cette démarche, sans avoir des preuves, et que l'assemblée nationale les peseroit dans sa sagesse.

La demande de M. le garde des-sceaux à l'assemblée nationale d'avoir communication des griefs articulés contre lui par les sections n'a pas été répondue, et cependant Samedi au soir le Roi envoya demander les sceaux à M. l'archevêque de Bourdeaux: le même soir, le bruit se répandit qu'ils seroient confiés à M. Duport du Tertre, substitut du procureur syndic de la commune de Paris: en effet, hier matin M. de Montmorin se rendit chez lui et le conduisit chez le Roi qui le nomma: M. Duport de Tertre pendant la municipalité provisoire a été chargé du département important de la police, et s'en est acquitté à la satisfaction générale de ses concitoyens. Voilà donc un troisième ministre absolument dans le sens de la révolution; et rien n'est plus naturel, puisque le Roi lui même, le chef suprême du pouvoir exécutif, est à la tête de la régénération adoptée par le corps représentatif et législatif de la nation.

M. de Portail après avoir prêté serment entre les mains du Roi pour la place de secrétaire d'Etat au département de la guerre, s'est rendu chez M. de Rochambeau, et s'est excusé près de lui d'avoir quitté le service dans le département du Havre, où il étoit sous ses ordres, sans l'en avoir prévenu: cet exemple de subordination militaire étoit bon à donner dans ce moment. On parle toujours d'adjoindre M. Damas au département de la guerre.

La voix publique a désigné M. de Lessart pour remplacer M. Lambert au contrôle général, et M. Blondel pour succéder à M. de St. Priest dans les départemens.

QUEBEC, 10 MARS.

Mercredi le 2 de ce mois les Messieurs CANADIENS qui ont cet hiver, si généreusement contribué au divertissement du public ont conclu leurs représentations théâtrales par la Comédie du *Barbier de Seville*. Ils ont été honorés cette fois-ci de la présence du Général CLARKE et d'une nombreuse et brillante assemblée de Dames et Messieurs tant Anglois que Canadiens. Il est à propos de considérer que les efforts de ces jeunes Messieurs ne sont que l'effet de la simple nature, le résultat de leurs propres idées des caractères et des choses, ayant été privés du secours de l'exemple et de la connoissance préalable des artifices du théâtre. Si on ajoute à ceci la médiocrité de leur garde-robe, l'insuffisance de leurs décorations et la petitesse du théâtre, ce ne sera que leur rendre la justice qui leur est due de dire qu'ils ont exécuté leurs divers rôles avec beaucoup de grace, de goût et d'élegance. Comme ils ont bien voulu donner gratis cet amusement au public, nous ne pouvons faire moins de sa part que de leur témoigner cette faible reconnaissance.

A VENDRE, ou a LOUER pour plusieurs Années.

UNE TERRE située à Ste. Foi à environ un tiers de lieue de l'Eglise, deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, avec une maison, une grange, une étable, un fournil et autres commodités, un bon jardin, un verger planté de plus de 50 arbres de différentes espèces, une prairie qui produit une grande quantité de bon foin. Il y a de terre labourable pour semer 40 minots de grain. Aussi une autre pièce de terre à bois située dans la même paroisse environ un quart de lieue de celle sus-mentionnée, un arpent de front sur environ 40 ou 42 arpents de profondeur, avec une bonne pêche. Le tout garranti exempt d'aucune hypothèque ou charge quelconque. Pour plus ample information et les conditions de vente, on pourra s'adresser à PIERRE HAMEL, propriétaire sur les lieux.

CULTURE OF HEMP.



IS MAJESTY having been pleased to order TWO THOUSAND BUSHELS OF HEMPSEED to be sent to this province for the use of the Inhabitants, NOTICE is hereby given that the same will be distributed gratis to such persons of a proper character, as will undertake to sow the quantities, they may receive, and to prepare the crop for use, to the best of their skill.

If the seed arrives in time to be distributed on or before the fifteenth of May next, it is expected that the quantities issued will be sown this season. If not, it will be carefully preserved during the summer, and distributed thereafter to be sown in the year 1792.

All persons wishing to partake of the Bounty aforementioned, are desired to make application in writing, for such quantities as they are able and willing to sow, that such repartition of the whole stock expected may be made, and timely notified, as shall appear most expedient to promote the benevolent intentions of His Majesty.

The applications for the districts of Three Rivers, Quebec and Gaspé to be directed to the Honorable Hugh Finlay, Esq; Secretary to the Quebec Branch, and those from the districts of Montreal, Lunenburg, Mecklenburg, Nassau and Hesse, to John M'Kindlay, Esq; Secretary to the Montreal Branch of the Agriculture Society. The applications from the central districts of Quebec, Montreal and Three Rivers to be sent in, on or before the fifteenth of April next; and those from Gaspé, Lunenburg, Mecklenburg, Nassau and Hesse, as soon as their distance will permit.

No applications will be attended to without proof of the sober and industrious character of the Applicants, so as to give a reasonable hope of their employing the gift for the purposes intended, by a certificate from the Seigniors, Curates, Magistrates, or Captains of the Militia, of the respective parishes, or otherwise, to the satisfaction of the Directors of the Agriculture Society.

And it is recommended to the Seigniors, Curates, Magistrates and Captains of the Militia, to facilitate the design by forming lists of the applicants in their vicinity, and forwarding the same as abovementioned with the proper certificates.

BY ORDER OF HIS EXCELLENCY LORD DORCHESTER.

HENRY MOTZ.

QUEBEC, 14th. Feb. 1791.

TO BE SOLD BY WAY OF AUCTION,

In the Court of Common Pleas held in the Quebec College at Quebec, to be put up the first time on Friday the 11th. of March instant, the second time on the 1st. of April next, and the last time, when the Adjudication will be made, on the 15th. of said month of April next, at Twelve o'Clock precisely:

THE property belonging to the Estate of the late PIERRE FLORENCE, Merchant at River Ouelle, which consists of

I. A piece of Land containing fourteen perches in front, situated at a small distance from the Church, and the Ferry over the said River Ouelle, running in depth from the same to the River St. Lawrence, with the right of fishing. Together with the house, two large warehouses, several other buildings thereon erected, a large garden and other dependencies. Also, sundry shares or parcels making together about one seventh of the whole corpus fishery carried on in the Seigniorship of River Ouelle.

II. A part of the Seigniorship of Green Island, or two fifths in about forty arpents in front by the whole depth of the said Seigniorship, consisting of Quit Rents and Seigniorial Rights, now due or to become due hereafter, of lands to be conceded, a share in the rights of the mill and in the Green Island.

III. Divers Rights of Succession both moveable and immoveable, which the said Pierre Florence had purchased from some of the collateral heirs of the late Mr. Gabriel Chartier, to be taken on a house in Quebec situate in Cul-de-sac and Champlain streets, on several lots in Champlain street or at Près-de-ville, on a piece of land situate at Berthier below Quebec, and a sum of about two hundred and fifty pounds currency, laid out at interest on landed property, of which Miss Mary Ann Chartier, an old, infirm, silly maid is to enjoy the profits during her lifetime.

All persons who may have claims on the above described lands, rights and premises, or any part thereof, either by mortgage, inheritance, bonds or otherwise, are required to produce the same in writing into the Office of the said Court before the adjudication.

And for further information, read the bills posted up at the doors of the Churches and in the Court-house, the Conditions deposited in the Office of the said Court, and apply to the under-written Advocate in Treasure street in the Upper-town of Quebec.

QUEBEC, 7th. March, 1791.

A. PANET.



TO BE LET and immediate possession given,

THAT large and commodious House, N^o. 6. situated on Rampart-street, lately occupied by Major SCHORDEE.

ALSO TO BE LET and entered on immediately,

ANOTHER House two stories high adjoining the above described, formerly in the possession of Capt. IRVINE of the Royal Artillery.

TO BE LET ON THE 1ST. MAY NEXT.

THE House at present occupied by Mr. John Bentley, also situated on Rampart-street, contiguous to the foregoing.

All the above Houses are most pleasantly situated and command a beautiful prospect of the adjacent country.—Application to be made to Mr. JOHN M'CORD, Merchant in the Upper-town, Quebec, or at the Printing-Office.—MARCH 10, 1791.

ALL Persons having Demands on the Estate of the late JOHN BARNSELY, are desired to send them in properly attested to the Subscribers at the Office of Ordnance on or before the 5th. April next; and those who are indebted to the said Estate are required to make immediate payment.

QUEBEC, 5th. March, 1791.

ANDREW BELLAMY, } Executors.
JAMES GAIFIELD. }

CULTURE DU CHANVRE.



YANT plu à sa Majesté d'ordonner que DEUX MILLE MINOTS DE GRAINE DE CHANVRE soient envoyés en cette Province pour l'usage de ses habitants, Avis est par le présent donné qu'ils seront distribués gratis à ceux, d'un bon caractère, qui voudront entreprendre de semer les quantités qu'ils pourront recevoir, et préparer la récolte pour l'usage selon toute leur capacité.

Si la semence arrive assez-tôt pour être distribuée avant ou le quinze de Mai prochain, on espère que ce qu'il en sera distribué sera semé cette année. Sinon, elle sera soigneusement conservée durant l'été, et distribuée par après pour être semée en 1792.

Tous ceux qui voudront participer à cette libéralité, sont priés de demander par écrit les quantités qu'ils peuvent et veulent semer, afin que l'on puisse faire et notifier à tems telle répartition de toute la quantité que l'on attend, qui paroitra la plus propre à promouvoir les intentions bienveillantes du Roi.

Les demandes pour les Districts des Trois-Rivieres, Québec, et Gaspé seront adressées à l'Honorable Hugh Finlay, Ecuyer, Secrétaire pour la Branche de Québec de la Société d'Agriculture; et celles des Districts de Montréal, Lunenburg, Mecklenbourg-Nassau et Hesse, à John M'Kindlay, Ecuyer, Secrétaire pour la Branche de Montréal. Les demandes des Districts centraux de Québec, Montréal et Trois-Rivieres seront envoyées le 15 d'Avril prochain ou plutôt, et celles de Gaspé, Lunenburg, Mecklenbourg, Nassau et Hesse, aussitôt que leurs distances respectives le permettront.

On n'aura point d'égard à aucune demande sans avoir des preuves de la sobriété et de l'industrie des demandans, de maniere à pouvoir raisonnablement espérer qu'ils emploieront le don qui leur sera fait aux effets proposés. Ces preuves consisteront du certificat des Seigneurs, Curés, Magistrats ou Capitaines de Milice des paroisses respectives, ou autrement à la satisfaction des Directeurs de la Société d'Agriculture.

Et il est recommandé aux Seigneurs, Curés, Magistrats et Capitaines de Milice, de faciliter ce dessein, en faisant des listes des demandans de leurs voisinages, et les envoyant comme ci-dessus avec les certificats convenables.

PAR ORDRE DE SON EXCELLENCE LE LORD DORCHESTER.

HENRY MOTZ.

QUEBEC, 14 Fevrier, 1791.

A VENDRE PAR LICITATION

En la Cour des Plaidoyers-Communs tenant au Collège à Québec, la 1^{re} criée Vendredi le 11 Mars présent mois, la 2^{de} criée le 1^{er} Avril, et l'adjudication le 15 du même mois d'Avril prochain, précisément à midi.

LES Biens de la succession du feu Sieur Pierre Florence ci-devant Marchand de la Rivière Ouelle, consistant en:

I^o. Une Terre de quatorze perches de front située près l'Eglise et le passage de la Rivière Ouelle, allant d'icelle en profondeur jusqu'au fleuve, avec droit de pêche. Ensemble la maison, deux grands hangars, plusieurs autres bâtimens, un grand jardin et plusieurs dépendances sur la dite terre. Et sur diverses parts formant environ un soixante-dixième dans la totalité de la grande pêche à marsoins établie dans la seigneurie de la Rivière Ouelle.

II^o. Une partie de la seigneurie de l'Isle Verte ou les deux cinquièmes dans environ quarante arpents de front sur toute la profondeur de la dite seigneurie, consistant en cens rentes et droits seigneuriaux échus et à échoir, terres à concéder, part dans les droits de moulin et dans l'Isle Verte.

III^o. Divers droits successifs mobiliers et immobiliers, que le dit feu Sieur Pierre Florence avoit acquis d'une partie des héritiers collatéraux du feu Sieur Gabriel Chartier, à prendre sur une maison à Québec rues du Cul de Sac et Champlain, sur divers emplacements sur la dite rue Champlain ou à Près-de-ville, sur une portion de terre située à Berthier côte du Sud et dans une somme d'environ deux cent cinquante livres du cours de Québec placée à rente sur divers fonds, dont Demoiselle Marie-Anne Chartier, fille âgée, infirme et en demence doit avoir l'usufruit sa vie durant.

Ceux qui prétendent quelques droits par héritage, hypothèque, servitude ou autrement sur le tout ou partie des dits biens et droits, sont requis d'en faire leur déclaration par écrit au greffe de la dite Cour avant l'adjudication.

Et pour de plus amples informations, lire les affiches aux portes des Eglises et de la Cour, les conditions déposées au greffe, et s'adresser à l'Avocat soussigné, en cette haute ville rue du Trésor.—QUEBEC, 7 Mars, 1791.

A. PANET, Avocat.

A VENDRE de Gré-à-Gré et à des termes raisonnables.

1^o UN emplacement d'un arpent carré, sis dans le bourg St. Eustache, Rivière du Chêne, sur lequel est construite une très jolie et commode Maison, sur un solage de pierres de 5 pieds de haut, de 45 pieds de long et 28 de large, lambrifiée, peinte dehors et dedans, Cave, Galerie, un Angar sur solage lambrifié, Etable, Ecurie, Remise, couvertes en Bardeaux, le tout en très bon état.

2^o Une Terre de trois arpents de front sur 40 de profondeur, sise au même lieu à 8 arpents de l'Eglise, Maison, Grange, Etable, Animaux et Ustensiles nécessaires pour la culture de ladite Terre, chargée d'une pension viagère.

3^o Une Ditto de 6 arpents et demi de front, sur 40 de profondeur, Maison de pierres, Grange, Etable, Ecurie, Animaux et Ustensiles nécessaires pour la culture de la dite Terre, avec une réserve sur la Terre voisine de dix minots de bled de rente et d'une Prairie, sise dans la Seigneurie de Blainville, chargée d'une médiocre pension.

4^o Une Prairie de 18 à 20 arpents en superficie, avec une Grange de 30 pieds, sur laquelle on peut faucher 2000 à 2500 bottes de foin pour le présent, sise au petit Brûlé, Rivière du Chêne.

Les Amateurs des dits biens pourront pour tout ou en partie s'adresser à Mr. PERRAULT, Curé de St. Laurent, à Monsr. Joseph PERRAULT, Nég. à Montréal; et à Mr. Jacques Perrault Ecuyer à Québec.

A St. Laurent, le 7 Mars 1791.

TOUS ceux qui ont des prétentions sur la succession de d'ant John Barnsley, sont priés de les envoyer convenablement authentiquées aux soussignés au Bureau d'artillerie d'ici au 5 d'Avril prochain; et ceux qui doivent à icelle sont requis de payer incessamment.

QUEBEC, 5 Mars, 1791.

ANDREW BELLAMY, } Executors.
JAMES GAIFIELD. }

THREE RIVERS, 23d. Feb. 1791.

THE Public is hereby advertised that a Court of General Quarter Sessions of the Peace for the District of Three Rivers, will be held at the Court House in this Town, on Tuesday the Fifteenth Day of March next ensuing, at Ten o'Clock in the Forenoon; of which the Justices of the Peace, Constables, and others whom it may concern, are required to take notice, and give their attendance accordingly.

THOMAS COFFIN, Sheriff.

GENERAL POST-OFFICE, QUEBEC,

THE next Mail for England, via New-York. will be closed at this Office on Monday the 14th. March, at Four o'Clock, P. M.

QUEBEC ASSEMBLY.

THE Assembly which was to have been held on Shrove Tuesday, is postponed until Wednesday the 16th inst. Quebec, 3d. March, 1791.

TO BE SOLD BY AUCTION,

In the Court of Common Pleas for the District of Quebec: to be put up the first time on Friday the 11th instant, the second time on Friday the 1st. of April next, and the third time, when the Adjudication will be made, on Friday the 8th of the same month,

I. A Lot and Stone House thereon erected, situate in the Lower-town of Québec in Champlain street, containing forty feet in front or thereabout, joining on the South-side to the Widow and heirs of the late Caleb Thorn, and on the North-side to Mr. Chenique, bounded in front by the beach at high water, and behind by the said street Champlain. The said House is three stories high on the side of the river, and two on that of Champlain street.

II. A Lot situated in St. Roc's Suburbs near Québec, of forty-six to forty-seven feet or thereabout in front on the line of St. Valier's street, and in depth from said street to the hill that lies behind, joining on the North-east to Pierre Cazeau, and on the South-west to Pierre Poulin, together with a House thereon erected partly in stone and partly in wood.

III. Another Lot situate in the said Suburbs in St. Roc's street, forty feet square, joining on the North-side to Joseph Metot, and on the South-side to a street, bounded in front by the line of the said St. Roc's street, and behind by Joseph Tremblay, with the stone foundation of a burnt house.

The whole depending on the late community between Mr. Ignace Lefrançois and Felicite Cazeau his deceased wife. For further particulars and the conditions of sale, such as are desirous to purchase the said premises are requested to apply to the under-written Advocate, who will give all necessary information.

QUEBEC, 1st. March, 1791.

BERTHELOT DARTIGNY.

THE Partnership of IUNCKEN & REES, being dissolved by mutual consent, they that are indebted to them are desired to take notice thereof and to pay their Accounts without any further delay to HENRY IUNCKEN, who alone is authorized to receive and give acquittances for the same; they that have a just demand upon them, are also desired to call upon him, and they will be paid on demand.

QUEBEC, March 1, 1791.

HENRY IUNCKEN.
JOHN REES.

HENRY IUNCKEN,

ACQUAINTS the Public in general, and his Friends in particular, that henceforth he continueth the Business in his own name, at his House, N^o. 1. the corner of St. John and Palace Gate streets, where he has for sale at the most reasonable prices:

Bohea, Singlo, Souchong, fine and superfine Hyson Teas; Loaf, Muscovado and Barley Sugar; ditto Candy, Spanish Liquorice, Cinnamon, Mace, Nutmegs, Cloves, Pepper, Allspice, root and ground Ginger; Fig and Powder Blue, Starch, Hair Powder, fine Florence and Luca sweet Oil, Mustard, Ketchup, assorted Pickles, such as Anchovies, Capers, Walnuts, Olives, Coliflowers and Onions in cases; Oat-meal, split Pease, a variety of Hardware and Shoemakers Tools, Woollens, Calicoes, Jaconets, Mullinets, Lawn, Fustian, Satinet, and black Laiting; English and Canadian Calves Skins, Harness and Shoe Leather; Pewter Basins, Dishes and Plates; an elegant assortment of Ladies and Gentlemens Cariole, Calcib, and Horse Whips, &c. &c.

MICHEL DUBORD intending to make an inventory of the Estate depending on the Community between him and his late Wife, desires all those who are indebted to him to make immediate payment, and those to whom he may be indebted, to produce their claims to him at Québec, in Mountain-street, N^o. 8. to Mr. William Grant at Three Rivers, and to Mr. Amable Latour, Merchant in Montreal, between this and the 20th of March next, on failure whereof he will avail himself of this Advertisement against those who may neglect to comply therewith.

QUEBEC, 23d. February, 1791.



TO BE SOLD OR LET,

And possession given on the 1st. of May next,

THE HOUSE, N^o. 24. Mountain-street at present occupied by Mr. MOORE, Printer.

ALSO TO LET, and entered upon 1st. May next,

The House N^o. 19. Champlain-street, which Capt. Frost formerly occupied. Apply to JOHNSTON & PURSS. QUEBEC, 25th. February, 1791.

FOR SALE BY DAVISON & LEES,

Being part of the PROVISIONS sent out from England by Order of GOVERNMENT for the Relief of this Province.

FINE English Flour, at 12/6 per Cwt. which will be sold only to Individuals who want it for the use of their Families, or to the Bakers who furnish the Town with Bread.

QUEBEC: PRINTED BY SAMUEL NEILSON, N^o 3 MOUNTAIN-STREET.

TROIS-RIVIERES, 23 Fevrier, 1791.

LE Public est par le présent averti qu'une Cour de Séances Générales de Quartier de la paix pour le District des Trois-Rivieres, sera tenue à la Chambre d'audience en cette ville, Mardi le quinziesme de Mars prochain, à dix heures de matinée, à quoi les Juges à paix, Connétables, et autres à qui il appartiendra, sont requis de faire attention, et de s'y trouver au tems surindiqué.

THOMAS COFFIN, Sheriff.

BUREAU GENERAL de POSTE à QUEBEC.

LA prochaine Malle pour Angleterre par la voie de la Nouvelle York, sera close à ce Bureau Lundi le 14 de Mars, à 4 Heures du Soir.

ASSEMBLEE DE QUEBEC.

L'ASSEMBLEE qui devoit se tenir le Mardi Gras, est remise à Mercredi le 16 courant. — 3 Mars, 1791.

A VENDRE par LICITATION.

En la Cour des Plaidoyers-Communs du District de Québec, la premiere criée sera Vendredi 11me. du présent mois. — La seconde criée sera Vendredi le 1er. Avril prochain et la troisieme criée et l'adjudication Vendredi 8me. du dit mois d'Avril prochain.

I^o UN emplacement et maison dessus construite situés en la Baie-ville de Québec rue Champlain, contenant le tout quarante pieds de front ou environ, tenant d'un côté au Sud à la veuve et héritiers Thorn, et d'autre côté au Nord à Mr. Chenique, d'un bout pardevant à la grève jusqu'à la haute mer et par derrière à la dite rue Champlain, la dite maison bâtie en pierres à trois étages du côté de la grève et à deux étages du côté de la rue Champlain.

II^o Un emplacement situé au fauxbourg St. Rocq de Québec de quarante six à quarante sept pieds de front ou environ sur la rue St. Valier, sur la profondeur à aller au côté, tenant au Nord-est à Pierre Cazeau et au Sud-ouest à Pierre Poulin, ensemble une maison dessus construite en pierres et bois.

III^o Un autre emplacement situé au dit fauxbourg St. Rocq, rue St. Rocq de quarante pieds carrés, tenant d'un côté au Nord à Joseph Métot et d'autre côté au Sud à une rue, pardevant à la dite rue St. Rocq et par derrière à Joseph Tremblay, avec un folage de maison incendie.

Le tout dépendant de la communauté de biens qui a été entre le sieur Ignace Le François et Dame Felicite Cazeau sa défunte femme. Pour les conditions de la vente l'on pourra s'adresser à l'Avocat soussigné qui donnera tous les éclaircissemens nécessaires.

Québec, 1er. Mars, 1791.

BERTHELOT DARTIGNY, Avocat.

A VENDRE.

LES Biens-fonds de Mr. Benjamin Durocher, ancien négociant à St. Antoine de la Riviere Chambly, situés dans la dite paroisse à une demi lieue de l'Eglise, lesquels consistent,

I^o. En une terre de trois arpens de front sur quarante de profondeur, avec une maison de trente pieds carrée construit en bois sur un folage de pierre, une grange neuve de quarante-trois pieds de long sur trente de large, et une étable de trente pieds carrée.

II^o. Un lopin de quatre arpens et demi en superficie, avec une maison en pierre de quarante pieds de front sur trente deux de large, un hangar de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large, construit en bois sur un folage de pierre, une écurie de 24 pieds sur 20, un jardin d'un arpent sur un demi arpent, trois puits maçonnés, un hangar à bois et autres commodités; en outre la coupe d'un arpent et demi de bois qui sera partagé entre les deux lots. On fera crédit pour cinq ans de la moitié du prix d'achat, pour faciliter l'acquéreur.

QUEBEC, 24 Fevrier, 1791.

LA Société de IUNCKEN et REES étant dissoute du consentement mutuel des associés, ceux qui leur doivent sont priés d'y faire attention et de payer sans délai à Henry Iuncken, qui seul est autorisé de recevoir et donner quittances. Ceux qui ont de justes demandes contre eux sont semblablement priés de les leur produire pour qu'elles soient acquittées.

Québec, 1 Mars, 1791.

HENRY IUNCKEN,
JOHN REES.

HENRY IUNCKEN,

INFORME le Public, et ses Amis en Particulier qu'il continue désormais les affaires de la société en son propre et seul nom, à la Maison N^o 1, faisant le coin de rues St. Jean et du Palais, où il vend aux termes les plus raisonnables,

Des thés de diverses espèces, du Sucre en pains et cassonade; du sucre d'orge et Candy; de la réglisse d'Espagne; de la Cannelle; de la muscade; du macis; Cloux de Girofle; Poivre; Manillette; Gingembre en racine et Moulli; figues et Amidon bleu et blanc; Poudre à cheveux; Huile de Florençe; Moutarde; Ketchup; marinés assortis, tels que des Anchois; Capres; Noix; Olive; Choux fleurs et Oignons en caisses; Gruau d'Avoine; Pois fendus; une variété de Cinquallerie; Outils de Cordonniers; des Draperies; Calicoes; Jaconets; Mouselinettes; Linons; Futaines; Satinet et Diamantfort noir; Peaux de veaux d'Angleterre et de ce pais; Cuir à Harnois et à Souler; Banns et Affietes d'étain: un assortiment élégant de fouets de dames et de Messieurs pour la Cariole, la Calèche et la Selle, &c. &c. &c.

COMME Michel Dubord, Courier se propose de faire inventaire, il prie ceux qui lui doivent de payer incessamment, ou ceux à qui il doit de produire leurs comptes chez lui à Québec, rue la montagne N^o 8; aux Trois Rivieres, chez William Grant, Ecuyer, et à Montreal chez Mr. Amable Latour, négociant, d'ici au 20 de Mars prochain, faute de quoi il se prévaudra du présent avertissement contre tous ceux qui négligeront de s'y conformer. — Québec, 23 Fevrier, 1791.

A VENDRE OU A LOUER,

Et à prendre en possession le 1er. Mai prochain.

LA MAISON N^o 24, sur la rue de la Montagne occupée maintenant par Mr. MOORE, Imprimeur.

A LOUER AUSSI,

Et prendre en Possession au 1er Mai prochain;

LA MAISON N^o 19 rue Champlain, occupée ci-devant par le Capitaine FROST. — Il faut s'adresser à JOHNSTON & PURSS.

A VENDRE PAR DAVISON & LEES,

Faisant partie des Provisions envoyées d'Angleterre par ordre du Gouvernement pour le secours de la Province.

DE belle FLEUR Angloise à 12/6 par quintal, que l'on ne vendra qu'aux individus qui en ont besoin pour leurs familles, ou aux boulangers qui fournissent la ville de pain;

— A QUEBEC: CHEZ SAMUEL NEILSON, N^o 3 RUE LA MONTAGNE